

Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 13 décembre 2017

Une nouvelle série de tests va être effectuée par les fabricants ABB et HESS sur le bus TOSA

Faisant suite à un problème identifié dimanche, une série de tests a été décidée par les constructeurs du bus électrique.

Les Transports publics genevois (tpg) informent que le bus électrique TOSA est à nouveau en circulation sur la ligne 23 du réseau des tpg. Il n'assure cependant pas de service commercial pour l'instant. Cela signifie qu'il ne transporte pas de passagers. Il a connu dimanche en fin de journée un problème technique qui est en cours d'investigation. Les équipes travaillent actuellement à l'analyse et à la résolution du problème.

Faisant suite à une décision prise par les fabricants ABB et HESS, le bus électrique TOSA va faire l'objet de tests afin de le remettre en service commercial en janvier 2018. Les partenaires du projet TOSA rappellent qu'il s'agit d'un projet d'innovation et d'une première mondiale. Et qu'ils font figure à ce titre de pionniers dans le domaine.

Pas d'impact sur le réseau des tpg

Dans l'intervalle, la ligne 23 est desservie par des bus thermiques. Cela signifie que les clients des tpg ne sont pas pénalisés par ces aléas et qu'il n'y aura pas d'impact sur le réseau tpg.

Le planning prévoit une mise en œuvre progressive des bus électriques TOSA avec la livraison totale de 12 bus. Ainsi, la ligne 23 sera entièrement exploitée par des bus électriques TOSA dans le courant du premier semestre 2018.

Pour tout contact au sein des Transports publics genevois (tpg) : François Mutter, porte-parole des tpg +41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'État de Genève.